

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 23 octobre 2025 à 19h30
Convocation du 16 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents : 7

Absents excusés : 4

Votants : 7

Date de la convocation et affichage : 16/10/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Lilian BILLET, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER, Patrick BOUILLET, Jérôme COMMARET, Pauline MICHEL

Absents excusés : Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Jean-Paul BOUILLOUD, Christine DROUILHET, Brenda COSTANZO

Secrétaire de séance : Patrick BOUILLET

ORDRE DU JOUR

► Bâtiments communaux / terrain de jeux

- Point travaux restaurant
- Point travaux terrain de jeux
- Démoussage toitures
- Règlementation utilisation halle, signalétiques circuit VTT, circuit promenade

► ONF

- Affouage

► Finances

- Factures complémentaires travaux bar restaurant
- Point finances

► Personnel communal

- Mise en place assurance complémentaire 01-01-2026

► GBA

- Gens du voyage

► RPI

- Conseil d'école

► Syndicat Bresse Suran Revermont

- PV 18 septembre 2025

► CCAS

- Commission et date repas

► Divers

- Cérémonie 11 novembre 25 et dictionnaires
- Décoration fin d'année
- Calendrier des fêtes intercommunales 2026

Le compte-rendu du procès-verbal du 16 septembre 2025 est adopté à l'unanimité

► **Bâtiments communaux / terrain de jeux**

- Point travaux restaurant :

Il reste encore quelques travaux de plomberie, peinture et électricité (radiateur, plaque inox, lavabo wc public à changer, peinture rebord fenêtre, rideaux...).

M Bouillet fait remarquer qu'il faudra penser à faire réparer le chéneau dans l'impasse afin d'éviter les éclaboussures sur la façade.

M le Maire précise qu'un rdv a été fixé avec l'entreprise Boulay et le concepteur des rideaux de la halle le vendredi 20 novembre 2025 pour comprendre la raison du décrochage de certains rideaux au Nord et Est.

- Point travaux terrain de jeux :

Bons retours exprimés sur l'implantation du circuit VTT, même s'il s'avère être un peu plus difficile pour les plus petits. Le terrain est actuellement entouré de rubalise en attendant l'installation des panneaux de signalisation et de recommandations.

Il faudra envisager l'achat de filets pour retenir les ballons le long des logements SEMCODA.

Reste les arbres à planter autour des tables et une haie au Nord. Le sujet est en cours de discussion avec le paysagiste pour savoir quelle nature d'arbres planter.

- Démoussage toitures :

L'entreprise Vision Drones Bourgogne de Tournus a prévu ce démoussage la semaine prochaine, si le temps le permet, puisqu'il ne faut pas de vent, ni pluie, ni température inférieure à 5 °.

- Réglementation utilisation halle, signalétiques circuit VTT, circuit promenade

DEL 2025-44 : Budget commune : tarifs location halle – salle André Delay

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préciser et modifier les horaires d'utilisation de la halle et les tarifs selon les journées. Après concertation, le règlement intérieur d'utilisation est modifié ainsi :

- Gratuité pour les associations communales de Domsure et Beaupont

1°- Pour les particuliers habitant les communes de Domsure et Beaumont :

- 100 € le premier jour (samedi 8h00 au dimanche 8h00)
 - 50 € le deuxième jour (dimanche 8h00 au lundi 8h00)
 - 30 € pour les apéritifs de courte durée (3 heures maximum)
- Une caution de MILLE EUROS (1000 €) est exigée.

2°- Pour les particuliers et les associations extérieurs aux communes de Domsure et Beaupont

- 200 € le premier jour (samedi 8h00 au dimanche 8h00)
 - 50 € le deuxième jour (dimanche 8h00 au lundi 8h00)
 - 40 € pour les apéritifs de courte durée (3 heures maximum)
- Une caution de MILLE EUROS (1000 €) est exigée.

Priorité est donnée aux associations dont les manifestations ont été programmées dans le cadre du calendrier des fêtes élaboré en octobre de l'année précédente. La salle ne dispose que de 4 tables et 53 chaises.

Le matériel supplémentaire : les tables, bancs, vaisselle....pourront être loués auprès du Comité des Fêtes de Domsure.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

►ONF

- Affouage :

Les personnes intéressées par une coupe de bois peuvent s'inscrire jusqu'au 14 novembre 2025. La réunion de distribution des parcelles est fixée au samedi 29 novembre 2025 à 9h30 en mairie. Une convocation sera transmise aux personnes inscrites.

►Finances

- Factures complémentaires travaux bar restaurant

- Point finances

Rien de particulier, pas de mouvements de comptes à faire pour le moment.

►Personnel communal

- Mise en place assurance complémentaire 01-01-2026 :

Faute de devis comparatifs, le sujet sera réétudié le mois prochain.

DEL 2025-45 : Budget commune : accroissement temporaire d'activité : création d'un emploi de surveillance, garde d'enfants lors des temps périscolaires

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de recruter une personne supplémentaire affectée à la surveillance et à la garde d'enfants sur le grade d'adjoint technique territorial afin de respecter les taux d'encadrement des enfants accueillis à la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial du 03/11/2025 au 03/07/2026, chargé de la surveillance, animation et garde d'enfants de 3 à 11 ans, scolarisés au RPI Beaupont-Domsure, lors des temps périscolaires ;

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures hebdomadaire, excepté durant les périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances) soit 3.80 heures en temps annualisé ;

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial C1, indices brut 367, majoré 366 ;

- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires ;

- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement qui en découle

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

►GBA

- Gens du voyage :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors des aires aménagées à cet effet afin de permettre une réaction rapide et immédiate en cas de stationnement non autorisé, sans être obligé d'attendre plusieurs jours. Cet arrêté sera transmis en Préfecture.

ARRETE DU MAIRE N° 2025-2310-01
INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE EN DEHORS DES AIRES AMENAGEES A CET EFFET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L.2212.1 et suivants relatifs aux pouvoir de Police du Maire ;

VU le Code de Justice Administrative et notamment l'article R 779-1 ;

VU le Code Pénal ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la loi N° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment ses articles 27 et 28 ;

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage arrêté conjointement par le Préfet et le président du Conseil Général de l'Ain le 23 décembre 2002 et révisé le 18 juin 2010 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (délibération du Conseil de communauté en date du 10 avril 2017), précisant sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et de passages des gens du voyage ;

CONSIDERANT l'existence de deux aires d'accueil destinées à accueillir les gens du voyage itinérants (personne seule, couple ou famille) à BOURG EN BRESSE, rue des Prés de Brou, et à PERONNAS, chemin de Monternoz ;

CONSIDERANT l'existence de deux aires de passages destinées à accueillir les groupes de gens du voyage (missions, grands rassemblements religieux ou familiaux) à ST DENIS LES BOURG, chemin du Moulin Neuf, et à VIRIAT, au lieu-dit l'Aumusse ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement des caravanes et des résidences mobiles des gens du voyage et de toute personne dont la caravane est un véhicule professionnel ou à usage d'habitat est interdit sur le territoire de la commune de Domsure en dehors des aires aménagées à cet effet par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

ARTICLE 2 : Le stationnement des gens du voyage en situation d'itinérance s'effectue par conséquent sur les aires d'accueil et de passages précitées et aménagées à cet effet sur les communes de BOURG EN BRESSE, PERONNAS, VIRIAT et SAINT DENIS LES BOURG.

Les utilisateurs de ces terrains devront être en règle avec les lois régissant la circulation et le stationnement sur le territoire national.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté n'est pas applicable aux industriels forains nommément autorisés à stationner sur les places ou voies publiques à l'occasion des fêtes foraines traditionnelles pour la durée de celles-ci, y compris le temps nécessaire au montage et démontage de leurs matériels.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Bourg-en-Bresse ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Montrevel en Bresse ;
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

► RPI

- Conseil d'école :

Les effectifs de la rentrée 2025 se décline ainsi :

Mme Brunet 29 élèves soit 16 Petite section et 13 Moyenne section

Mme Michel 25 élèves soit 6 Moyenne section et 19 Grande section

Mme Duvernay 23 élèves soit 12 CP et 11 CE2

Mme Robert 23 élèves soit 16 CE1 et 07 CM1

Mme Ferlet 24 élèves soit 6 CM1 18 CM2 + 1 nouvel élève en CM2 à la rentrée de novembre.

Ce qui fait un total de 124 élèves.

Les prévisions pour la rentrée 2026 sont :

PS 07 – MS 16 – GS 19 – CP 19 – CE1 12 – CE2 16 – CM1 11 et CM2 13 soit 113 élèves.

Les projets annuels s'orientent sur l'amélioration du bien-être de l'élève pendant le temps méridien à Beupont et sur l'aménagement de la cour à Domsure.

Le protocole pHAre contre le harcèlement entre élèves est mis en place sur la circonscription de Montrevel avec une équipe et une cellule ressource dédiées à l'accompagnement. Tous les adultes de l'école sont acteurs de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations de harcèlement.

A Beupont :

- Evaluation nationales du CP au CM2.
- Participation à la fête de la science avec une animation autour des oiseaux, organisée par la Bibliothèque.
- Séances de piscine pour les élèves de CE1. CM1 et CM2 pour savoir comment réagir en cas de chute dans l'eau et acquérir une certaine aisance aquatique.
- Participation spectacle Petites Scènes Vertes.
- Projet danses bressanes avec le groupe « Le pays de Bresse ».
- Poursuite projet embellissement cour de récréation, pots de fleurs, et décoration mur intérieur avec l'intervention d'un graffeur lyonnais.
- Sortie scolaire en cours d'étude

Remerciement pour la mise en place du rideau sous le préau.

A Domsure :

- Intervention de musiciens intervenants de GBA en lien avec la crèche.
- Aménagement de la cour
- Visite des grottes de Cerdon pour les deux classes avec animations.
- Les PS/MS participeront à un spectacle à St Trivier de Courtes dans le cadre des Petites Scènes Vertes

Remerciements pour la mise en place de deux services à la cantine, l'aménagement de l'emploi du temps des Atsem, les différents achats (tables, chaises, tapis, meubles, séparation des toilettes, bacs à plantation).

Le repas de Noël sera organisé en commun avec tous les élèves du RPI à Domsure.

Remise des dictionnaires aux CM1 lors de la cérémonie du 11 novembre à Domsure.

► Syndicat Bresse Suran Revermont

- PV 18 septembre 2025 :

Chacun a pu prendre connaissance du PV qui met notamment en évidence le projet de Contrat Eau climat à la signature pour la fin d'année 2025. Le but est d'adapter les territoires au changement climatique, reconquérir la biodiversité et assurer une solidarité entre les territoires.

► CCAS

- Commission et date repas :

La commission se réunira prochainement pour confectionner les colis comme chaque année.

La date du prochain repas est fixée au samedi 11 avril 2026.

► **Divers**

- Cérémonie 11 novembre 25 et dictionnaires :

Rdv à 9h00 au monument aux morts de Pirajoux, 10h00 au monument aux morts de Beaupont et 11h00 au monument aux morts de Domsure. La cérémonie sera suivie de la remise des dictionnaires dans la salle du conseil et se terminera par le verre de l'amitié.

- Décoration fin d'année :

Il serait intéressant d'installer une prise sur un lampadaire à l'entrée de la commune pour fixer une guirlande traversante. A voir avec le SIEA.

- Calendrier des fêtes intercommunales 2026 :

Banquet des pompiers 08/11/2025

Banquet des conscrits 21/02/2026

Le cimetière est propre pour la Toussaint, merci à nos deux paysagistes bénévoles pour le travail réalisé.

Commission de contrôle des listes électorales : réunion fixée avant la fin de l'année soit le 12/12/2025 à 18h00.

Repas de Noël du RPI : 19/12/2026 à Domsure.

La date du prochain conseil est fixée au 20 novembre 2025 à 19h30.

Fin de la réunion à 22h00.